



être là

## Liste des pièces justificatives

Vous faites une demande d'aide au recouvrement auprès du SARVI.

- le formulaire de demande d'aide au recouvrement,
- copie d'un justificatif d'identité,
- relevé d'identité bancaire (RIB ou RIP),
- copie de la décision de la CIVI et de sa notification (le cas échéant),
- attestation sur l'honneur indiquant le montant perçu de l'auteur ou l'échéancier de paiement, ou l'absence de paiement,
- éléments complémentaires sur le patrimoine, les revenus, l'employeur de l'auteur, à fournir sur papier libre,
- copie certifiée conforme ou exécutoire de la décision pénale vous accordant des dommages et intérêts,
- certificat de non-appel, de non-opposition ou de non-pourvoi mentionnant la date et le mode de signification.